

A NOTER SUR VOS AGENDAS

8 décembre	Après-midi et soirée	TĒLĒTHON - MPT, Chés Rouleux, FBCT 80 16h : Lâcher de ballons à l'école de Blangy 20h30 : Concert gratuit à l'église ensemble vocal de la MPT « Les Cordulies » et ensemble vocal de GLISY « Voix-ci-Voix-là » accompagnés des enfants de l'école de BLANGY-GLISY A partir de 20h30 à la salle polyvalente : animation vélo organisée par Chés Rouleux d'Blangy et concours de tirs au but par le FCBT 80 - restauration sur place
15 décembre	Tôt le matin	Ramassage des encombrants
30 décembre	9h-11h	Permanence inscription liste électorale - mairie
13 janvier	18h30	Vœux du Maire (salle polyvalente)
22 avril		Commémorations australiennes



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 10h puis de 16h à 17h,
samedi de 9h à 11h.

Permanences des élus le mardi de 17h à 18h et sur rendez-vous.



Date de publication : 5 décembre 2017
Photos : Pascal DÉCLE

Directeur de la publication : Eric GUÉANT
IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

La lettre du Conseil Municipal - n° 11



Chers administrés,

Ce dernier numéro de la lettre du conseil de l'année 2017 est l'occasion pour moi, de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année. A l'heure où les plus jeunes d'entre nous vont commencer à guetter l'arrivée du Père Noël, j'aimerais avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés cette année. Certains d'entre nous ont été frappés par la maladie ; je leur souhaite, très sincèrement, de retrouver la santé.

Je vous donne rendez-vous dès à présent le **samedi 13 janvier** pour la traditionnelle cérémonie des vœux du maire et l'accueil des nouveaux habitants qui ont rejoint notre commune en 2017.

Sincèrement,

Eric GUÉANT, Maire

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre.

Rendez-vous en mairie munis d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture Téléphone ou autre) et d'une pièce d'identité, les formalités de radiation de votre ancien bureau de vote seront effectuées directement par la mairie.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement est organisé du **18 janvier au 17 février 2018**.

Mme Jessica COUPÉ, agent recenseur, se présentera à votre domicile et vous expliquera comment répondre rapidement à l'enquête, sur internet. Si besoin, un point informatique sera accessible en mairie, aux horaires d'ouverture.

Vos réponses seront strictement confidentielles.

A quoi sert le recensement? Le recensement détermine la population officielle de chaque commune. De ce nombre découle la participation de l'Etat au budget communal. Les résultats des enquêtes permettent également d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs, déterminer les moyens de transport...

Votre participation est essentielle.
Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique,
utile à tous.

Lucie MENESSE, coordonnatrice du recensement

LA COMMUNE GESTIONNAIRE DE SA VOIRIE

Le 24 novembre dernier, le conseil municipal confirmait sa volonté de quitter la compétence voirie du SIVOM de Boves. L'adhésion à ce syndicat, qui représente la troisième dépense des instances intercommunales (après le SISCO Blangy-Glisy et la participation à Amiens-métropole), s'élève à plus de 26 000 euros annuels. Alors que notre commune restera adhérente du syndicat pour la compétence obligatoire : **l'action sociale**, l'économie de cette adhésion (diminuée du remboursement de l'encours de dettes) sera entièrement destinée au plan pluriannuel d'investissement de notre voirie communale. Un programme de travaux a déjà été établi, celui-ci s'échelonne sur plusieurs années et sera axé sur la rénovation complète de deux des rues du village : **la rue André Hacq et la rue Sylvain Lenglet**.

Ces artères se verront dotées de nouveaux systèmes d'éclairage public et verront leurs réseaux effacés ainsi que le revêtement de leur chaussée rénové. Les déplacements des piétons et vélos y seront également programmés.

Enfin, j'ai également souhaité qu'une enveloppe annuelle soit entièrement consacrée aux réparations urgentes (nids de poule, etc.). Certains de ces travaux ont d'ores et déjà été réalisés en collaboration avec la plateforme multiservices proposée par Amiens-métropole, comme la réfection des marquages au sol ou la création d'un ralentisseur chemin d'Amiens.

Patrice BOUTEILLE, adjoint en charge de la voirie communale, aura la tâche de gérer ce programme.

Eric GUÉANT

PLUS DE SECURITE DANS LE VILLAGE

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la Gendarmerie Nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité, M. le Maire a proposé au conseil municipal de mettre en place sur la commune le dispositif « Participation Citoyenne », en partenariat avec la Brigade territoriale de gendarmerie de la Somme. Véritable outil de la prévention de proximité, ce dispositif s'appuie sur les citoyens manifestant leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Ainsi, ils alertent les forces de l'ordre dès qu'ils ont connaissance d'un fait susceptible de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens. Les quatre référents communaux sont en cours de désignation. Je serai le référent principal. Pour officialiser cette collaboration, notre Maire signera avec le Préfet de la Somme, les services de gendarmerie et le Procureur de la République un accord de partenariat.

M. Patrice BOUTEILLE, Adjoint en charge de la sécurité

LE COMPTEUR LINKY ARRIVE A BLANGY-TRONVILLE

La société ENEDIS nous informe du déploiement du nouveau compteur dans notre commune. Ce compteur est la dernière génération de compteur électrique installé par le distributeur d'électricité. Il est dit « communicant » car il permet de transmettre des informations à distance. Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021.

Un courrier d'information vous sera envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant le remplacement de votre compteur. La pose sera assurée par un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky. Si le compteur est situé à l'intérieur de votre logement, un rendez-vous devra être pris.

- Intervention d'une durée moyenne de 30 minutes avec une brève coupure de votre alimentation en électricité - Aucuns travaux d'aménagement nécessaires (emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur) - Intervention complètement gratuite

Le nouveau compteur mesure simplement la consommation globale d'électricité du foyer en kilowattheures exactement comme votre compteur actuel. Mais il vous apporte de réels avantages pour le consommateur : **relevé de consommation sans dérangement : relevé à distance et sans rendez-vous, détection des pannes plus rapide, maîtrise de votre consommation facilitée : suivi de votre consommation en temps réel grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr**

Après le compteur Linky arrivera en 2018 Gazpar, le compteur communicant pour le gaz.

Véronique WARMÉ